

Assemblée générale de la FFB du 14 juin 2020 Organisée par visio-conférence

Objet de la réunion Assemblée générale	Date de rédaction 18 juin 2020
Date / heure de début / fin 14 juin 2020 9h– 12h30	Rédacteur Philippe Zwaenepoel
Lieu Visio-conférence (outil Zoom)	Nom du fichier : CR_AG_14-06-2020
Participants Délégués des ligues (voir liste de présence) Membres du comité directeur DTN, directrice administrative	Destinataires (A:) Ligues CD FFB Salariés FFB Publication Site FFB

Ordre du jour

08h45 : Accueil et pointage des délégués

09h00 : Ouverture de l'Assemblée générale

Adoption du compte rendu de l'Assemblée générale du 16 juin 2019 à Alenya et de

l'Assemblée générale du 18 janvier 2020 à Lille

Rapport moral

Budget 2020/2021 – présentation et vote

Modification des Statuts et du Règlement intérieur

Palmarès sportif

Résultats du challenge des clubs

Date et lieu de la prochaine Assemblée générale

12h00 : clôture de l'Assemblée générale

Compte rendu

Rappel:

Compte tenu de la crise sanitaire et des incertitudes pesant sur la stratégie de déconfinement après le 11 mai, lors de la réunion en visio-conférence du 25 avril 2020, le comité directeur a décidé d'organiser à distance, en visio-conférence, l'AG prévue le 14 juin à Rennes, ainsi que le permettait l'ordonnance n° 2020-321 du 25 mars 2020.

Le 13 juin 2020, la visio-conférence des délégués de ligue, pendant laquelle trois présentations ont été faites (cf. compte rendu de la conférence) a permis aux participants de s'approprier l'outil Zoom et de régler les derniers détails relatifs à l'organisation de l'AG.

1 Accueil et pointage des délégués

V. Cardineau, directrice administrative, rappelle, pour les personnes qui n'étaient pas présentes la veille à la conférence des délégués de ligue, la procédure d'utilisation de l'outil Zoom : tous les micros seront coupés pour éviter les interférences ; elle donnera la parole successivement aux intervenants et aux personnes manifestant l'intention de s'exprimer via la messagerie instantanée de Zoom. Nota : la messagerie instantanée permet également de commenter ou de poser des questions, qui sont vues de tous les participants ou de ceux choisis par l'émetteur.

N. Henric présente et diffuse en écran partagé le nouveau clip vidéo de la FFB (durée : 60s).

V. Cardineau donne la liste des délégués présents et des pouvoirs dont ils sont porteurs (liste en annexe); Avec 33 membres présents et représentés, le quorum est atteint et l'assemblée peut valablement délibérer. La ligue de la Réunion est absente. La ligue de Corse est représentée mais ne pourra pas voter, le bordereau de délégué n'ayant pas été renvoyé dans les délais (article 2.1.1 des statuts).

Au total, 46 personnes sont présentes à l'ouverture de l'AG.

2 Ouverture de l'Assemblée générale

Le président JP Sinanian félicite N. Henric pour la qualité du nouveau clip FFB. Le précédent datait de 2015 et son remplacement était attendu depuis longtemps. Le nouveau clip associant des images de compétition et de formation, donne une image plus juste des activités de la fédération.

3 Adoption du compte rendu de l'AG du 16/06/2019 à Alenya et de l'AG du 18/01/2020 à Lille

P. Zwaenepoel, secrétaire général, et rédacteur des deux comptes rendus, indique que celui de l'AG de Lille a donné lieu à contestations de la part des ligues lle-de-France (IdF) et Centre-Val-de-Loire (CVdL).

Il rappelle la procédure utilisée pour établir ces comptes rendus : rédaction d'un projet soumis au bureau, à la DTN et au secrétariat fédéral, prise en compte des corrections proposées, établissement du compte rendu définitif, diffusion. Le principe adopté est de faire ressortir les décisions prises et les résultats des votes, sans entrer dans le détail des débats et des interventions personnalisées (le verbatim d'une heure de réunion donnerait 13 pages de texte). C'est la première fois qu'un compte rendu est contesté, sur une dizaine qu'il a signée.

En fait, les textes fédéraux sont muets sur la question de l'adoption des comptes rendus. Ils indiquent simplement qu'ils sont signés par le président et le secrétaire général, et diffusés au

ministère des sports et aux ligues. Pour ne pas relancer le débat à ce sujet, il propose de procéder au vote relatif à l'adoption des deux comptes rendus.

- P. Mesny, Pt de la ligue IdF, conteste. A la différence des réunions du comité directeur, l'AG est publique, les comptes rendus correspondants doivent rendre compte fidèlement de ce qui s'est passé. Ce compte rendu contient des choses fausses car il est fait mention de l'affectation du résultat sur le compte de report à nouveau; or, le vote correspondant, statutairement obligatoire, n'a pas eu lieu. La correction correspondante a été demandée mais non prise en compte. S. Peyramaure, Pte de la ligue CVdL, souhaite également que la mention dans le compte rendu «Le résultat sera affecté au compte report à nouveau » soit supprimée.
- JP Sinanian intervient pour indiquer, qu'à sa connaissance, c'est la première fois en 8 ans, qu'il est demandé, et avec autant de force, qu'un vote ait lieu pour affecter le résultat sur le compte de report à nouveau. En tant qu'association, a priori, on ne peut d'ailleurs que l'affecter à cet endroit. Si la majorité veut qu'on supprime ce point du compte rendu, on le fera.
- P. Mesny rappelle qu'il a demandé explicitement la tenue de ce vote, mais sans être entendu, et que ce vote aurait pu être reporté aujourd'hui. Il souligne que le compte rendu ne mentionne pas l'intervention du président lors du vote des textes, qui a eu des conséquences importantes. Il a demandé que des corrections soient apportées sur ces deux points, sans résultat. Il précise que le compte rendu est une pièce officielle, utilisée dans différentes démarches, d'où l'importance de sa fidélité.
- P. Zwaenepoel indique que les statuts et RI pourraient être complétés par une procédure précise de validation et d'adoption des comptes rendus d'AG, à l'image de ce que pratiquent la CEB et l'UMB.
- Pour P. Mesny, le problème n'est pas là ; l'usage prévaut, basé sur une procédure informelle d'échanges entre les participants et le rédacteur, avec des demandes éventuelles de corrections sur certains points. Il indique que le résultat peut être affecté au compte de report à nouveau ou au compte de réserve ; pour les comptes 2018-2019, toutefois, le problème ne se pose pas et le résultat doit être affecté au compte de report à nouveau.

Pour JP Sinanian, le compte rendu proposé correspond globalement à ce qui s'est passé, l'appréciation restant propre à chacun ; il n'y a aucune volonté de vouloir travestir la réalité. Pour avancer, il propose de procéder au vote pour l'adoption des deux comptes rendus. Si la majorité vote contre le compte rendu de l'AG de Lille, ce dernier sera modifié.

<u>Compte rendu de l'AG du 16 juin 2019</u> : V. Cardineau demande aux délégués de se manifester s'ils sont contre l'adoption ou s'abstiennent. Sans aucun signe dans ce sens de leur part, le compte rendu est adopté à l'unanimité.

Compte rendu de l'AG du 18 janvier 2020 : les délégués sont appelés à voter par la messagerie instantanée de Zoom ; votent pour l'adoption : 611 voix ; contre : 497 voix (cf. liste des délégués) ; le compte rendu est adopté.

4 Rapport moral

Le président fait la lecture du rapport moral :

« Permettez-moi tout d'abord une pensée pour tous ceux qui nous ont quittés cette saison et tous ceux, nombreux, qui ont été touchés directement ou indirectement par cette épidémie terrible et inédite.

L'année sportive 2019/2020 aurait pu, aurait dû être l'année d'une forte progression en nombre de licenciés, correspondant aux investissements consentis en termes de communication, de visibilité, de structuration. Malgré les 16 191 licenciés, chiffre record, elle restera comme une saison inachevée, tronquée par le confinement, l'arrêt obligatoire des compétitions et la fermeture des clubs. Cette épidémie aura donc cassé notre progression et la dynamique créée,

aura retardé les projets de Decathlon, et aura stoppé net notre récente visibilité. Il nous faut nous adapter, nous n'avons pas d'autre choix.

Si on reprend la chronologie de la saison, on se rendra compte qu'elle fut une succession d'incidents et de problèmes, qu'il a fallu gérer les uns après les autres. On peut citer : la suspension par l'UMB des joueurs PBA, l'audit du ministère sur nos comptes et l'utilisation des subventions, la démission du président de la commission blackball, l'abandon de l'équipe de La Baule, un déficit consenti de 80 000 euros sur l'exercice 2019, le déroulement chaotique de l'AG de Villeneuve d'Ascq, le vote négatif des modifications des textes présentés par la commission administrative, le départ de plusieurs de ses membres ainsi que la démission du coordinateur du comité d'éthique, la préparation du budget prévisionnel à partir de mars qui fut là encore difficile, la démissions du pilote du pôle sportif et président de la commission carambole. Au total, comme vous pouvez le voir, la vie ne fut pas un long fleuve tranquille. Néanmoins, un travail considérable a été accompli.

Revenons un instant au budget prévisionnel que Viviane Rouchon va vous présenter tout à l'heure. Les règles établies avant de commencer étaient claires : le résultat devait être équilibré après celui déficitaire de 2019. D'autant que c'est une année élective et qu'il est indispensable d'avoir un budget équilibré pour faciliter la prise de fonction d'une nouvelle équipe. Contrairement aux autres années, nous avons prévu une provision pour risque qui nous a fait défaut l'an passé, un abondement pour les retraites. Quand nous avons commencé à travailler sur celui-ci, la crise était à son début et nous n'avions pas envisagé de baisse sensible du nombre de licenciés. Nous avons attribué une enveloppe globale aux différentes commissions, une fois déduits les frais fixes (salaires, charges, loyers et autres cotisations obligatoires) et c'était au pôle sportif d'essayer de trouver la meilleure clé de répartition entre les quatre disciplines. Ce n'est jamais un exercice facile et cela a nécessité un certain nombre de sacrifices. Nous avons dû stopper notre collaboration avec Amel Traïka, notre chargée de presse et c'est une grande perte. Nous verrons dès que possible comment continuer à travailler ensemble tout en étant plus économes. Il a fallu également se résoudre à résilier le bail des locaux de la DTN à Asnières et là aussi ce n'est pas de gaieté de cœur. Nous avons également dû faire des arbitrages au niveau sportif dans chacune des disciplines et c'est à chaque fois douloureux. Tout ça pour dire que l'exercice budgétaire n'est pas facile et qu'évaluer avant la clôture au 31/8 le résultat de l'exercice est pour le moins périlleux. Même Olivier Coumert, pourtant expert-comptable expérimenté, était confronté à ce problème sans parvenir à le résoudre en son temps.

Qu'est-ce qui a finalement été fait depuis septembre 2019 ?

- Assurer le bon déroulement de la saison sportive blackball, sans rupture de continuité et mettre en œuvre sur le plan pratique la réforme en préparation et discussions depuis trois ans
- 2) Mettre en œuvre le développement de la nouvelle version du logiciel FFB sportif qui datait et présentait des failles de sécurité importantes
- 3) Poursuivre l'effort en termes de communication : boutique FFB, réseaux sociaux, lettre FFB, visibilité et présence accrue grâce au travail de Nicolas Henric et à la collaboration avec le CNOSF sur les médias sportifs grand public tel que Sport en France et myTVchain qui ont permis de suivre des programmes billard tout au long de la période de confinement
- 4) Rechercher des partenaires extérieurs : Décathlon évidemment, Kozoom et Gabriels, mais aussi recherche de partenariat avec le Crédit Agricole, contact avec Audika...
- 5) Concernant le développement nous avons continué à œuvrer en direction des clubs : licences 20/20, appel à projets, challenge des clubs, billard au féminin, responsabilité de gestion des fonds de l'ANS. J'en profite ici pour remercier les bénévoles qui se sont impliqués avec Marc Massé et Philippe Zwaenepoel pour gérer les quelques 54 dossiers reçus.
- 6) Sur le plan administratif, il a fallu reprendre le travail sur les textes que nous soumettrons tout à l'heure à vos votes. Merci là encore à Michel Fleury, Serge Lecroart

- et Marcel Dejardin pour le travail accompli dans ce domaine. Nous n'avons pas su encore remplacer le président de la commission d'appel, Claude Fath ayant démissionné pour raisons personnelles, ni le coordinateur de la commission d'éthique, faute de candidats. Un appel à candidature sera fait dès la semaine prochaine pour palier à cette problématique
- 7) Le travail sur la formation continue d'avancer avec une structuration améliorée de la formation des arbitres dont vous avez eu un aperçu hier après-midi, mais aussi une adaptation de l'offre de formation des encadrants.

Sur le plan disciplinaire, deux affaires ont été sur le devant de la scène. L'affaire de La Baule et celle concernant Pierre Soumagne. Sans rentrer dans le détail, j'ai, dans les deux cas, préféré ne pas saisir la commission de discipline, et comme c'est de ma responsabilité, décidé de transiger. Ce n'est pas de la faiblesse mais le sens des responsabilités. Je n'ai pas été élu pour engager la FFB dans des combats difficiles où tout le monde ne peut que perdre. Ce qui guide mon action c'est l'intérêt du sport que nous aimons.

Concernant les conflits, nous avons été mis à plusieurs reprises sous pression par l'Afebas au travers de lettres recommandées concernant la tenue de compétitions notamment de Blackball dans des salles privées commerciales vendant de l'alcool. Sur le conseil de nos avocats, nous avons contre-attaqué, ce qui a eu le mérite de calmer, sans doute momentanément, ces messieurs. Nous avons demandé au ministère un courrier de rappel à la loi, qui tarde à nous arriver du fait de la crise sanitaire, je pense. Il a été également décider d'inviter la présidente de la FBEP à discuter avec nous pour essayer de poser les bases d'une future coopération.

Nous avons abordé hier après-midi le projet imaginé par Marcel Dejardin et Christian Baizet de conseil des ligues. Ce projet s'il est adopté, vise à permettre aux ligues d'échanger entre-elles, de discuter et trier tout projet qui pourrait leur être soumis, de juger de l'intérêt de celui-ci pour le plus grand nombre, de modifier, d'amender et d'améliorer avant de soumettre ceux-ci au vote du CD puis de l'AG. Le but est d'améliorer la démocratie et de permettre à toute initiative d'être examinée, jaugée et présentée si elle parait intéressante aux présidents de ligue, au vote de l'AG.

Comme vous pouvez le voir ce n'est ni le travail, ni les péripéties qui ont manqué tout au long de la saison. Je formule ici le vœu que l'année à venir soit plus calme et plus propice à la progression sereine. Dans 6 mois vous serez appelés à renouveler le comité directeur fédéral. Dans la logique des choses, les comités des CDB et des ligues auront été renouvelés dans les mois précédents. Tâchons d'oublier les inévitables polémiques, les guerres d'ego. Recentronsnous sur l'essentiel : la progression du billard, l'augmentation du nombre de licenciés et la recherche de notoriété et de partenariat pour accroître notre visibilité, notre attractivité et donc nos ressources. Continuons à favoriser les initiatives constructives et favorables au développement de la pratique et à l'élargissement indispensable du public dans les clubs en particulier les jeunes et les féminines.

Nous allons aborder avec la prochaine olympiade, une période charnière pour le billard. Il ne nous est pas permis d'échouer. Soit, nous réussissons à augmenter sensiblement le nombre de licenciés et nos ressources, soit nous repartirons inéluctablement en arrière. Nous devons réussir à nous renouveler. Réussir à prouver aux futurs dirigeants qui sont actuellement dans les clubs, en train de découvrir notre passion, notre sport que nous avons changé la façon de le développer, de le gérer. Que nous savons ce qui est important et qui fera la différence dans le futur. Nous sommes dans l'obligation de leur donner l'envie de s'investir dans leur club, leurs comités départementaux et leurs ligues, puis à l'échelon national.

Je ne sais pas de quoi demain sera fait. Je ne sais pas quelles seront les conséquences de cette crise inédite. Aurons-nous comme le prédisent certains une baisse du nombre de licenciés? La coupure de 3 mois aura-t-elle au contraire pour effet de redonner le goût à chacun de s'investir plus? Autrement? Ce qui est sûr, c'est que l'arrêt prématuré et forcé des

compétitions va nous permettre de dégager des marges de manœuvre relativement importantes. Celles-ci devraient nous permettre d'amortir une éventuelle baisse d'effectifs. Nos fonds propres sont importants. Nous avons fait appel à votre connaissance du terrain pour identifier les clubs qui seront réellement en difficulté, nous les faire connaître et, ensemble, essayer de définir comment les aider au mieux de nos capacités. Encore une fois, nous sommes dans le même bateau, nous traversons un grain. Nous sommes dans l'obligation encore plus impérative de ramer tous dans la même direction, sous peine de prendre le risque de chavirer. Des crises comme celle-là doivent être l'occasion de remettre les choses à plat et de repartir, tous ensemble dans un climat apaisé vers la réussite du billard. Je vous remercie ».

Questions:

Observation de C. Mesny (ex-Pte de la commission administrative) et de P. Mesny : les textes présentés à Lille l'ont été par le président et pas par la commission administrative. JP Sinanian en prend note.

5 Budget prévisionnel 2020/2021 – présentation et vote

V. Rouchon, trésorière générale, présente le budget prévisionnel (BP) envoyé aux ligues, avec récapitulatif et le détail des lignes, et un texte expliquant la méthode utilisée pour l'établir. On part des recettes avec les hypothèses suivantes : 16 400 licences estimées compte tenu de la pente ascendante enregistrée en 2019-2020, le maintien à un niveau sensiblement équivalent de la subvention du ministère, des produits du partenariat, des abandons de frais et des recettes formation. A ces recettes viennent s'ajouter les subventions ANS PSF 2020. Le total s'élève à 873 282 €.

Les dépenses incontournables concernent les provisions pour aléas (20 k€), pour la retraite (2 k€), les dotations aux amortissements, et la redistribution des subventions ANS PSF 2020 vers les organes déconcentrés et les clubs.

Le budget disponible, une fois les dépenses incontournables déduites, est réparti en 3 pôles : fonctionnement administratif, commissions sportives et commissions techniques, chacun devant rester dans l'enveloppe attribuée.

<u>Fonctionnement administratif</u>: baisse du budget consacré aux réunions avec utilisation accrue de la visio-conférence; baisse des loyers et charges compte tenu de l'abandon des bureaux à Asnières; baisse des dépenses Systèmes d'information et divers, compte tenu du basculement des dépenses de logiciels et de médailles vers les commissions sportives.

Commissions sportives:

- Carambole : baisse du national et de l'international, et prise en compte des médailles et logiciel (FFBsportif)
- Blackball: baisse à l'international, le championnat du monde en Australie ne devant pas avoir lieu; prise en compte du logiciel BaP avec l'américain et le snooker, au prorata du nombre de licenciés;
- Américain et snooker : budgets sensiblement équivalents à la saison précédente.

Commissions techniques:

 Formation jeunesse, DTN, développement et communication sont les postes les plus importants; le budget communication est sensiblement réduit sur le poste « attachée de presse ».

Les ajustements faits permettent d'arriver à un résultat à l'équilibre.

Questions

Les remontées de terrain en Bretagne laissent entrevoir une baisse sensible du nombre de licenciés la saison prochaine. Ce budget n'est-il pas trop optimiste ?

- V. Rouchon répond que le BP a été établi en avril, au démarrage de la crise, sans visibilité sur les conséquences potentielles de la crise sanitaire. Comme on aura des excédents cette saison à cause du confinement, on pourra faire face à une éventuelle baisse du nombre de licenciés.
- F. Pouilhe indique que la ligue Nouvelle-Aquitaine compte utiliser les excédents de cette année pour se développer et augmenter le nombre de ses licenciés.
- Pour JP Sinanian, les économies vont être importantes ; dès novembre, on pourra faire une projection sur l'effectif de licenciés 2020-2021, et faire un budget modificatif, si nécessaire, les réserves et les économies réalisées permettant d'amortir d'éventuelles baisses des recettes « licences », et d'apporter une aide aux clubs en difficulté.
- F. Pouilhe demande si le ministère nous impose des contraintes d'affectation des ressources sur les différents pôles (sportif, administratif....) ?
- M. Massé, DTN, répond que la demande de subvention, faite antérieurement au ministère des sports et aujourd'hui à l'ANS, suppose de s'engager sur un budget d'au moins du double du montant de la subvention, fléché sur certaines activités sportives ou de développement.
- P. Mesny souhaite des éclaircissements sur la baisse drastique du budget carambole en parallèle d'une hausse importante du blackball, d'autant que la baisse du budget carambole a amené à la démission du président de la commission nationale carambole, aussi copilote du pôle sportif.

La réponse à cette question, ainsi qu'à d'autres interrogations des ligues, formulées au téléphone ou par courrier, est donnée dans le diaporama ci-dessous présenté par V. Rouchon trésorière :

NORMANDIE

Quel est le montant total des médailles et logiciels sportifs ?

Les logiciels sportifs coûtent 16 300 €

Carambole : 8 000 €Billard à poches : 8 300 €

Les médailles coûtent 5 700 € (achat + gravure)

Carambole : 3 477 €
 Blackball 1 254 €
 Américain 741 €
 Snooker 228 €

Coût des expéditions : 582 € (budgétisé dans gestion avec les frais postaux)

Carambole : 540 €
Blackball 20 €
Américain 11 €
Snooker 11 €

Soit un total de 22 582 €

Tout cela est cohérent par rapport au nombre de licenciés et de compétitions par discipline. Les frais postaux peuvent difficilement être réduits car les championnats ne sont pas regroupés et ont lieu dans des clubs différents.

BRETAGNE-CENTRE VAL DE LOIRE-ILE DE France

- 1 Dans le budget prévisionnel, on ne constate aucune répercussion de la crise sanitaire 20-21
 - Lorsque le bilan 2019-2020 sera établi, le comité directeur votera l'affectation de cet excédent et le présentera à l'assemblée générale de décembre 2020. Selon le principe proposé à l'A.G. de janvier, et accepté, il sera procédé alors, et uniquement à ce moment-là, à un rectificatif du budget prévisionnel.
- 2 Il n'y a pas de baisse du poste licences ni de projection pour l'aide aux clubs
 - Le budget prévisionnel est travaillé fin février, courant mars et voté en avril par le comité directeur. Nous ne savions pas que le confinement durerait si longtemps. Et y aura-t-il

- vraiment une baisse de licences ? Nous le saurons en novembre, à partir des simulations de Gérard Mathias.
- L'aide aux clubs : nous avons envoyé le 26 mai dernier un courrier à toutes les ligues afin d'identifier les clubs en difficulté. Il est difficile de quantifier, aujourd'hui, cette aide. Nous sommes dans l'attente du retour des ligues.

<u>3 - Le budget prévisionnel nous est présenté globalement sans le moindre détail sur la destination des budgets commissions.</u>

- Il y a exactement 4 200 lignes analytiques sur l'ensemble des commissions.
- Cependant nous pouvons vous communiquer sans problème le détail des commissions techniques et sportives si l'ensemble des présidents de lique le souhaite.

4 - On note une énorme disparité dans l'attribution des budgets pour les commissions sportives

• Effectivement le budget carambole est beaucoup plus important que le budget billard à poches mais c'est normal car il y a plus de licenciés et compétiteurs.

5 - Comment peut-on diminuer de 32 % le budget carambole ?

- Comment peut-on augmenter un budget sportif de 50 % entre 2018 (réalisé) et 2020 avec seulement 5 licenciés supplémentaires ?
- Le président de la commission carambole avait demandé initialement un budget de 88 098 € pour 2020-2021 encore supérieur de 2% par rapport à 2020 ! Il était normal de réajuster ce budget qui est encore supérieur à celui de 2018.

6 - Comment peut-on augmenter le budget blackball de 63% ?

- Budget 2018-2019 : 4 150 € Réalisé : 24 607 €
- Budget 2019-2020 : 12 280 € mais sans le Covid 19 le réalisé aurait largement dépassé les 25 000 € !
- Budget 2020-2021 : 21 960 € On est plutôt sur 10 % en prévisionnel

7 - Une réforme sportive est en cours et il serait normal que cette réforme diminue les dépenses.

• Objectif atteint ! Et Une réforme sportive n'est pas forcément synonyme de baisse de budget si elle permet l'augmentation des licenciés.

8 - Comment sont comptabilisées les primes à la performance?

- Depuis 2018 le ministère des sports a mis en place une convention individuelle pour les sportifs inscrits sur une liste de haut niveau et étendue aux autres disciplines.
- Le tableau des primes à la performance se trouve dans les dispositions financières.

9 - Peut-on connaître la répartition des salaires et charges ?

Bien sûr, c'est une erreur de développement du tableau dans la transmission du budget.

10 - Pourra-t-on un jour avoir une présentation constante des documents ?

- Oui, c'est déjà le cas. Il y a juste une ligne concernant les logiciels sportifs et médailles qui est attribuée à chaque discipline. C'est une information que nous avons jugée nécessaire car elle représente 22 000 € et ce n'est pas anodin. Elle vient simplement s'ajouter au budget sportif habituel.
- <u>11 Il nous a été reproché d'avoir voté le budget prévisionnel 2019-2020 pour la commission handi-billard et nous n'avions pas connaissance du détail de la commission développement.</u>

- La commission handi-billard, malgré notre demande, n'a pas transmis de budget pour 2019-2020. Nous avons néanmoins prévu 5000 €. C'est peut-être insuffisant mais quand on n'a pas de programme et que le responsable ne répond pas, que fait-on ?
- 12 <u>— Il aurait été souhaitable que cette présentation comporte également une colonne supplémentaire avec la situation actuelle de la trésorerie nous présentant les incidences de la crise du Covid 19</u>
 - Même réponse qu'à la question 1 : les incidences réelles du Covid 19 seront connues au bilan. En septembre, on aura déjà une notion précise du résultat d'exploitation.

La trésorerie en mai 2020 est de 547 183 €, en hausse de 100 000 €, par apport aux saisons précédentes.

Questions:

En quoi, l'activité sportive va-t-elle être impactée par les baisses budgétaires ?

Marc Massé répond pour la commission carambole, qui représente le budget le plus important :
plusieurs réunions ont eu lieu avec la commission carambole. Dans le budget, 50 k€ sont
affectés à des dotations aux clubs et aux joueurs pour les championnats et les tournois
nationaux. L'idée est de maintenir le principe de ces dotations, mais en les réduisant
sensiblement. Le processus de préparation du budget est long et suppose des interactions
avec la partie financière et la partie règlementaire (code sportif et dispositions financières). Il
précise qu'hormis JP Boudoux et J. Desroziers qui ont démissionné, les autres membres de la
commission carambole continuent à travailler pour préparer la saison prochaine. Par ailleurs,
les clubs candidats à l'organisation d'un championnat en 2019-2020, annulé en raison du covid19, s'ils restent candidats pour la prochaine saison, recevront la dotation prévue en 2019-2020,
la différence étant prélevée sur l'excédent FFB 2019-2020. Les primes à la performance sont
données dans les dispositions financières, mises en ligne sur le site fédéral.

Le budget attribué aux commissions sportives est basé sur l'historique, les subventions publiques et les aides éventuelles de sources privées, avec la nécessité d'une certaine stabilité. On ne peut pas faire autrement car si on part du sportif, le budget sera fait en décembre, la saison ayant déjà commencé.

Pour V. Rouchon, la préparation dès février-mars est un exercice difficile, avec beaucoup d'incertitudes et la nécessité de se projeter, alors que les dépenses de la saison en cours ne sont pas encore connues.

- P. Mesny indique que l''IdF fait son budget prévisionnel début août, son vote ayant lieu en septembre, ce qui permet d'être plus près de la réalité.
- JP Sinanian souligne le fait que la fédération est la seule à doter les organisateurs de championnats alors que dans les autres fédérations, les organisateurs payent un droit d'organisation. Pour cette saison, l'excédent résultant de l'arrêt des compétitions donnera des marges de manœuvre pour soutenir les clubs en difficulté. Le budget 2020-2021 conforte également la dotation consacrée au développement.

Sans nouvelle question, il est procédé au vote via un formulaire Google, un lien étant envoyé à chaque délégué (voir « <u>Procédure de vote</u> »).

Le budget est adopté avec 692 voix favorables contre 416 voix défavorables (cf. annexes).

6 Modification des Statuts et du Règlement intérieur

S. Lecroart, président de la commission administrative, indique que la commission a repris les textes présentés à Lille pour les amender et les compléter.

<u>Pour les statuts</u> (voir textes communiqués aux délégués) : scrutin plurinominal, incorporation RGPD, certificat médical, délégués suppléants, pouvoir, vote par correspondance, comité directeur (20 à 26 membres), suppression commission disciplinaire dopage, commissions nationales, indépendance des commissions disciplinaires, création de pôles transversaux.

<u>Pour le règlement intérieur</u>: mandat pour le président d'une section, catégories d'âge, création du conseil des ligues, possibilité de réunions par visio-conférence, votes ou demandes par courriel, suppression des commissions disciplinaires dopage, filière de formation pour l'activité sportive, sélectionneurs nationaux, matériel de vote, indépendance du CIDESD, traitement des dossiers disciplinaires, lutte contre l'abus d'alcool, vote par correspondance et courriel, majorité aux élections, procédure électorale et bulletin de vote.

Questions

H Rabault (ligue de Bretagne) signale que dans la version des statuts proposée à Lille, il était mentionné la possibilité de refuser l'affiliation d'un club abritant dans ses locaux une entité dédiée à la pratique du billard et non affiliée à la FFB. La ligue jugeait cette disposition intéressante et voulait l'intégrer dans ses statuts, d'autant qu'elle a un cas de ce type à traiter, celui d'une section UFOLEP dédiée au billard qui s'est créée dans un club affilié, avec pour conséquence une perte importante du nombre de licenciés FFB. Le risque est que d'autres clubs s'engagent dans la même démarche, en ne licenciant que les compétiteurs. Pourquoi cette disposition a-t-elle été enlevée ?

Un exemple analogue est aussi donné par S. Peyramaure pour la ligue CVdL, avec deux associations de billard « loisirs » et « compétition » dans les mêmes locaux, et la perte d'une trentaine de licenciés.

Le débat s'engage sur la possibilité ou non de refuser à une association le bénéfice de l'affiliation en raison des agissements d'une autre association ou d'une autre section dédiée au billard ? Pour P. Mesny, si la disposition est inscrite dans les statuts, on peut le faire. Pour F. Pouilhe, la légalité de cette disposition n'est pas avérée. Les clubs ne sont pas toujours propriétaires de leurs billards, et si les mairies imposent dans leurs salles deux associations différentes, on ne peut pas les en empêcher.

S. Lecroart propose de retravailler la question pour l'AG de décembre.

Pour JM. Delamarche, Pt de la ligue de Bretagne, la disposition parlait bien de possibilité de refuser l'affiliation et non d'une obligation; c'était un outil intéressant pour se prémunir de tentatives de contournement de la règle FFB, en créant des sections billard affiliées à d'autres fédérations omnisports proposant une licence moins chère.

E. Vaquier, vice Pt de la FFB, indique que ce problème n'est pas propre au billard et qu'il concerne toutes les disciplines sportives (aviron, judo, ...). Le CNOSF s'en est saisi, et rendra ses conclusions prochainement. Il n'y a pas unanimité sur le principe de refuser l'affiliation d'un club qui comporterait une section affiliée à une autre fédération agréée par le ministère des sports (UFOLEP, retraite sportive, ...). Les conclusions attendues du CNOSF seront inscrites dans le code de déontologie.

Le problème se pose avec acuité pour la ligue de Bretagne qui doit agir dans les prochains jours vis-à-vis d'un de ses clubs.

Franck Jesbac, Pt de la ligue Bourgogne Franche-Comté signale des problèmes analogues avec la fédération de la retraite sportive, et le cas de la double licence qui a finalement été réglé avec l'UFOLEP. Un sportif a parfaitement le droit d'adhérer à la FFB et à une ou plusieurs autres fédérations.

L'IdF a demandé l'avis du CROSIF et de la DRJS sur la disposition proposée à l'AG de Lille, lesquels n'ont pas émis d'objection. Cette disposition est donc déjà intégrée dans le RI de la ligue. Si le CNOSF prend une position allant à l'encontre de cette disposition, il sera toujours temps de l'enlever mais pour l'instant, elle est autorisée.

JP Sinanian propose que la commission administrative retravaille le sujet et propose un amendement sur ce point particulier pour l'AG de décembre. On verra aussi d'ici là la position adoptée par le CNOSF. F Pouilhe propose qu'un partage d'expériences soit fait à ce sujet au sein du conseil des ligues.

V Cardineau propose de passer au vote des amendements concernant les deux textes.

P. Mesny intervient pour dire qu'il s'oppose totalement au vote amendement par amendement : le texte doit être voté dans sa globalité ; il s'agit du vote de textes règlementaires avec une majorité qualifiée des 2/3 qui n'est pas garantie par une feuille de présence ; il est opposé au fait que ça se fasse par visio-conférence. Il est contre aussi le vote amendement par amendement, car à supposer qu'un amendement soit accepté et un autre rejeté, comme le texte doit être proposé en entier un mois avant l'AG, ce n'est pas possible. Il faut le voter en entier et pas tronçon par tronçon.

Pour avancer, F. Pouilhe propose que ce soit un vote consultatif pour savoir comment modifier les textes et les présenter en entier pour la prochaine AG.

S Lecroart précise que, par rapport à ce qui avait été proposé à l'AG de janvier, le texte proposé diffère par la création du conseil des ligues, qui constitue une belle avancée, et la modification de l'article relatif au décompte des voix lors des élections, lequel avait créé un problème lors de l'AG de Lille. Pour lui, la fédération doit avancer. Il faut faire évoluer les statuts et voter. On le fait amendement par amendement, et on saura au moins si tel ou tel article pose problème, comme par exemple les contrôles d'alcoolémie. Une fois votés, les amendements pourraient être mis en application sans délai.

P. Mesny accepte de voter si c'est un vote de consultation et pas d'acceptation.

Pour J. Legohebel, ligue Hauts-de-France, si tous les amendements des statuts et du RI reçoivent une majorité de votes favorables, est-il utile de refaire le vote dans 6 mois ? On perd du temps à pinailler et on n'est pas dans le positif mais dans le négatif. M. Dejardin, Pt de la ligue Occitanie, renchérit : l'AG est souveraine, et même avec des défauts de procédure, peut décider de voter. Si une ligue s'oppose, elle peut s'abstenir ou voter contre, ou faire plus tard un recours administratif.

Pour JM Lavaud, ligue Auvergne-Rhône-Alpes, le vote bloqué sur les statuts et le RI n'est pas une bonne chose ; le vote amendement par amendement permet au contraire de savoir s'il y a quelque chose de bloquant.

Le vote est ouvert, et les délégués ont 10 min pour voter. L'AG reprendra après le vote.

JM Lavaud demande si, en cas d'adoption des amendements proposés, les statuts-types des ligues seront modifiés afin que ces dernières puissent intégrer lesdits amendements dans leurs textes. S. Lecroart répond que la commission administrative va s'y employer.

A l'issue du dépouillement des votes, toutes les modifications des statuts et du règlement intérieur sont adoptées, avec les conditions de majorité requises (cf. annexes).

JM Delamarche fait remarquer que des abstentions de la ligue de Bretagne n'apparaissent pas dans les tableaux présentés. Un contrôle sera fait à ce sujet.

Les résultats détaillés des votes seront communiqués à tous les délégués, dans la mesure du possible dès la semaine suivante, après vérification complète.

7 Palmarès sportif

Le palmarès est présenté par M. Massé, DTN. Le palmarès est très court compte tenu des circonstances (arrêt en mars). En préambule, il indique qu'il ne faut pas opposer le haut niveau à la pratique loisir ou aux débutants. La fédération a besoin de tous les pratiquants quel que soit leur niveau, mais elle a aussi le devoir de travailler sur le haut niveau dans toutes les disciplines.

Palmarès international pour la saison 2019/2020

a obtenu, <u>une médaille d'or</u>

A la Coupe d'Europe des clubs Carambole Jeux de séries à Douarnenez du 13 au 15 mars 2020

- L'équipe du club Douarnenez Valdys (Bretagne)

Ont obtenu, une médaille d'argent

A la World Cup Carambole 3-bandes à Guri (Corée) du 4 au 10 novembre 2019

- Jérémy Bury

A la Coupe d'Europe des clubs Carambole Jeux de séries à Douarnenez du 13 au 15 mars 2020

L'Équipe de Billard club d'Oissel (Normandie)

Ont obtenu, une médaille de bronze

Aux championnats d'Europe Carambole 3-bandes à Antalya (Turquie) du 13 au 16 février 2020

- Jérémy Bury & Gwendal Maréchal par équipe nationale

Aux championnats d'Europe de snooker à Albufeira (Portugal) du 7 au 22 mars 2020

- Brian OCHOISKI en juniors U21

A la World Cup carambole 3-bandes à Sharm El Sheikh (Egypte) du 8 au 14 décembre 2019

Jérémy Bury

A la Coupe d'Europe des clubs Carambole Jeux de séries à Douarnenez du 13 au 15 mars 2020

- Le club de Soissons (Hauts de France)

A la Nations Cup de Blackball à Ayai Napa (Chypre) du 10 au 16 novembre 2019

- Paul Coldrick, Christophe Faurie, Jean-Baptiste Jannin, Kévin Lelong, Julien Leroux et Sébastien Ramier, par équipe nationale.

JP Sinanian félicite le club de Douarnenez qui a pris une nouvelle fois en charge l'organisation de la compétition, et espère avoir la possibilité d'y assister.

8 Résultats du challenge des clubs

P. Zwaenepoel, président de la commission de développement, présente le challenge des clubs 2019-2020.

La formule du challenge des clubs 2020 a été modifiée afin de mettre en avant et de récompenser les clubs les plus performants dans les différents domaines de la politique fédérale : formation, développement, jeunesse et mixité, animation sportive, résultats sportifs.

La participation était ouverte à tous les clubs labellisés "école de billard" saison 2019-2020, avec les clubs labellisés niveau 1 « Initiation » et les clubs labellisés niveau 2 « perfectionnement », avec une dotation financière doublée par rapport à la saison précédente.

La formule pour candidater a été simplifiée également avec un formulaire en ligne à remplir portant sur différents critères : nombre de jeunes, de féminines, d'arbitres, d'équipes engagées dans les championnats par équipes, de finales organisées, Les règles de pondération et de péréquation de ces différents critères ont été définies par un jury composé de représentants de la Codev, du bureau et de la DTN.

La formule a été plébiscitée par les clubs puisque 24 clubs ont participé contre 2 l'année précédente. Le jury a inscrit au palmarès 13 clubs dans la catégorie 1 et 5 dans la catégorie 2. Tous ces clubs recevront le diplôme correspondant à leur catégorie, avec en outre une prime de 300 € pour les 5 premiers de la catégorie 1 et de 600 € pour les 3 premiers de la catégorie 2 ; les municipalités de ces clubs recevront également un courrier d'information.

Le challenge 2020 ayant répondu aux attentes, il est proposé de le reconduire la saison prochaine, avec une formule sensiblement identique. Les clubs les plus performants ayant beaucoup de chances de le rester l'année prochaine, ils seront mis hors concours une saison pour l'attribution d'une prime, tout en restant éligible à figurer au palmarès et recevoir le diplôme du challenge des clubs. On réfléchit également à ajouter un critère concernant l'accueil des joueurs handicapés (convention avec établissement spécialisé, label handisport, ...).

Lecture est donnée du palmarès (cf. annexe).

9 Date et lieu de la prochaine Assemblée générale

La prochaine AG sera une AG élective et se déroulera les 12 et 13 décembre 2020. Le président demande s'il y a des candidats volontaires pour l'accueillir. Elle peut être faite à Rungis mais la place est limitée, surtout avec les candidats qui viennent se présenter. C. Baizet, Pt de la lique Auvergne-Rhône-Alpes, demande un temps de réflexion pour répondre.

En attendant les résultats du vote sur les textes, il est fait remarquer que sur les 600 clubs, seulement 150 ont une école de billard, et qu'il y a du travail à faire à ce niveau.

M Massé indique qu'on a une vraie difficulté à se coordonner au niveau national, régional et départemental pour déployer le dispositif de formation. Il faut mieux structurer les ETR et c'est par ce canal que l'on pourra augmenter le taux actuel de 25 %. L'enjeu est important pour la fédération. Dans le prolongement du projet « club départemental de sport » cité hier par M. Dejardin (Occitanie), là où c'est possible (proximité géographique), les clubs pourraient s'organiser pour créer une école de billard interclubs, orientée vers le perfectionnement et l'entrainement, avec des intervenants de haut niveau. Ce dispositif doit déjà exister au niveau régional. Il faut optimiser l'activité de chacun pour avoir la meilleure efficacité possible au niveau collégial.

Concernant les ETR, M Massé indique que les conventions et les avenants en cours s'arrêteront avec les équipes dirigeantes actuelles à la fin de l'olympiade. De nouvelles conventions devront être établies en début d'année prochaine entre les nouvelles équipes dirigeantes.

JP Sinanian souligne, concernant la multidisciplinarité, que les journées portes ouvertes (et la carte passerelle) peuvent être l'occasion de mettre un billard Decathlon de carambole (BT 700

- FR) dans un club de billard à poches, ou un billard Decathlon américain (BT 700 US) dans un club carambole, pour un coût modéré, et assurer ainsi la promotion des différentes disciplines.
- S. Peyramaure fait remarquer qu'il n'y a pas de surveillance des votes et demande si on va disposer du détail des votes qui sont faits aujourd'hui.
- S. Lecroart répond que la commission de surveillance des opérations électorales n'officie que lors des élections des membres du comité directeur, lors de votes concernant des personnes. Là, il s'agit de votes de textes. On utilise le système Google parce qu'on le connait et qu'il est gratuit. Il y a 22 points sur lesquels ont voté 35 délégués, avec chacun des poids de voix différents. Il faut enregistrer l'ensemble des votes dans un tableur pour les traiter et s'assurer que tout est cohérent.

Les résultats détaillés seront envoyés à chaque délégué qui pourra prendre connaissance des votes de chacun, ce type de vote se faisant traditionnellement à main levée.

S. Peyramaure regrette que cette AG se déroule par visio-conférence car on ne peut pas voter pour des personnes; or, il manque toujours un responsable élu de la commission blackball. Il aurait été préférable qu'elle se tienne en présentiel en septembre où l'on aurait pu voter et avoir un débat sur les questions posées, auxquelles il a été seulement répondu par courrier.

Pour JP Sinanaian, nul ne peut savoir comment va évoluer la situation sanitaire et s'il sera possible de tenir une AG en présentiel en septembre. Par ailleurs, serait-ce raisonnable d'élire en septembre un responsable de commission qui aura à peine le temps de prendre ses marques avant le remplacement complet du comité directeur en décembre. La démission d'Eric Leroux de la commission blackball au 1^{er} novembre a été un choc « sidérant » et on a mis trop de temps à réagir pour lancer un appel à candidatures pour l'AG de Janvier 2020. On a certainement loupé quelque chose mais on a fait du mieux qu'on pouvait.

C'est comme pour le remplacement des responsables de la commission d'appel et du CIDESD: il est difficile de trouver des gens motivés, compétents et qui répondent à tous les critères prévus. On va lancer des appels à candidatures pour ces deux responsables mais on a de grosses craintes quant aux résultats. Quant aux conditions d'indépendance de ces responsables, elles nous sont imposées par le ministère.

P. Mesny indique que pour le CIDESD, les conditions d'indépendance ne sont pas obligatoires, et que, dans ses fonctions, il a fait la preuve d'un traitement des dossiers sans esprit partisan.

Pour JP Sinanian, il faut éviter de se mettre en position de conflits d'intérêt, lesquels sont traqués de partout, et peuvent conduire à des recours. On verra ce qu'il en est et s'il faut revenir sur ce point ; on pourra aussi faire chiffrer ce qu'il en coûterait de faire appel à des personnes complètement extérieures à la fédération, cabinet juridique ou autre.

10 clôture de l'Assemblée générale

JP Sinanian remercie les informaticiens (C. Schaffran et G. Matthias) pour avoir fourni les résultats rapidement, et les participants pour la qualité des débats, dans un climat apaisé. Il a bien noté que la ligue Auvergne-Rhône-Alpes allait se prononcer prochainement concernant l'organisation de la prochaine AG.

L'ordre du jour étant épuisé, le Pt clôt l'assemblée générale à 12h30.

Jean-Paul Sinanian Président FFB

HA

Philippe Zwaenepoel Secrétaire général

Procédure de vote

Votes du budget, des statuts et du règlement intérieur

Pour chacun des trois votes, la procédure de vote s'appuie sur un formulaire Google dont le lien est communiqué aux délégués avant le vote.

Pour chaque vote le délégué ne peut s'exprimer qu'une fois, sauf s'il dispose d'un pouvoir ; dans ce cas, il doit voter deux fois. Si un délégué vote deux fois sans disposer de pouvoir, seul son premier vote est pris en compte, sur la base de l'horodatage correspondant aux réponses.

Les délégués sont présumés présents tout au long de l'assemblée générale, en l'absence du signalement par tout moyen (chat, mail, SMS, ...) de leur intention de partir à un moment donné. Ils sont aussi présumés ayant pu voter valablement, en l'absence du signalement de problèmes techniques les en ayant empêchés.

Pour chaque résolution à voter, le formulaire de vote offre trois choix : oui, non et abstention.

Il est possible également de ne choisir aucune de ces réponses, et donc de ne pas voter pour une résolution mise au vote ou pour l'ensemble des résolutions d'un même scrutin (cas des statuts et du règlement intérieur). Dans ce cas, les voix correspondantes sont comptabilisées comme NPPV (Ne participe pas au vote).

A l'issue d'un scrutin, on comptabilise ainsi : les oui, les non, les abstentions et les NPPV. Seuls les oui et les non entrent dans le décompte des voix exprimées. Les abstentions et les NPPV ne sont pas pris en compte. Comme dans les votes à main levée, il n'y a pas de votes blancs ou nuls dans ce type de vote.

Conditions de majorité

Pour le budget et le règlement intérieur, les résolutions sont adoptées à la majorité relative des suffrages exprimés.

Les statuts, quant à eux, ne peuvent être modifiés qu'à la majorité des deux tiers des membres présents et représentés, détenant au moins les deux tiers des voix exprimées :

- Pour la première condition, une résolution modifiant les statuts ne peut être adoptée que si le nombre de membres ayant voté en sa faveur est supérieur aux deux tiers du nombre total de membres présents et représentés, y compris les abstentionnistes et les NPPV.
- Pour la seconde condition, le nombre de voix favorables doit être au moins égal aux deux tiers du nombre des voix exprimées.



Annexe

Palmarès du Challenge des clubs 2019-2020

Clubs lauréats de la catégorie : Découverte et Initiation

Club	Ligue
Billard Club Pont-de-Buisien	Bretagne
Billard Club Gourdonnais	Occitanie
Académie de Billard Le Tapis Vert De Reims	Grand-Est
Billard Club Balarucois	Occitanie
Billard Club d'Orvault	Pays de la Loire
Billard Club Nîmois	Occitanie
Billard Club Château-Thébaud	Pays de la Loire
Billard Club de Pamiers	Occitanie
Billard Club Fuxéen	Occitanie
Billard Club de l'Agglomération Montargoise	Centre-Val-de-Loire
Argences Billard Club	Normandie
Académie de Billard d'Aubenas	Auvergne-Rhône-Alpes
Billard Club de Bernay	Normandie

Tous les clubs recevront le diplôme fédéral du challenge des clubs 2019-2020, catégorie « Découverte et Initiation ».

Selon les termes du règlement du challenge, les 5 premiers clubs (noms en gras) recevront en outre une prime FFB de 300 €.

Clubs lauréats de la catégorie : Initiation et Perfectionnement

Club	Ligue
Billard Club Agenais	Nouvelle-Aquitaine
Les Herbiers Billard Académie	Pays de la Loire
Douarnenez Sport Billard	Bretagne
Académie de Billard d'Argenteuil	Ile-de-France
Cercle des Chefs d'Atelier	Auvergne-Rhône-Alpes

Tous les clubs recevront le diplôme fédéral du challenge des clubs 2019-2020, catégorie « Initiation et Perfectionnement ».

Selon les termes du règlement du challenge, les 3 premiers clubs (noms en gras) recevront en outre une prime FFB de 600 €.